

**CONVOCACTION**

Date : 17 septembre 2024  
Affichée le : 17 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39  
Présents : 26  
Votants : 34  
Pouvoirs : 8  
Absent : 5

**Étaient présents** : M. Jean-Claude VILLEMMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUCHE - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - Mme Jenifer SENET - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

**LISTE DES DELIBERATIONS**

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE  
DE LA VILLE LE :

**25 SEP. 2024**

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE  
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

**27 SEP. 2024**

**Absents représentés**

Mme SAVAS

M. LEMAIRE

Mme SAKHO

M. EL OUSTI

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

Mme MEHADJI

M. FACCHINI

Pouvoir à Mme FAZAL

Pouvoir à M. VILLEMMAIN

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. NACHITE

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

**Absents non représentés**

Mme MOUSSATEN, M. N'DIAYE, Mme SOW, M. ZAHRAOUI, M. LUCAS.

**Secrétaire de séance** : Jessica ELONGUERT

**23 Travaux de mise en souterrain rue boursier - SE60**

■ **Rapport de présentation :**

**Fabienne LAMBRE, Adjointe**

Les travaux de mise en souterrain des réseaux – Basse Tension (BT) / Eclairage Public (EP) / Réseaux de Télécommunication (RT) de la rue Boursier doivent être réalisés par la ville de Creil. En parallèle, la ville réalisera la reprise de la structure de la chaussée.

Le financement peut être effectué par participation de la ville de Creil au travers d'un fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales

Cet article prévoit en effet que les fonds de concours peuvent être versés entre le SE60 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, par délibérations concordantes, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation d'énergie concernant notamment les investissements en éclairage public.

Le coût total prévisionnel des travaux TTC et des frais de gestion, établi au 11 juin 2024, s'élève à la somme de 358 221,30 € (valable 3 mois).

Le montant prévisionnel de la participation de la ville de Creil au SE60 est de 320 198, 51€ (sans subvention) ramenée à 206 628,98€ (après subvention) du SE60 (hors éventuelle actualisation des prix).

Il vous est demandé :

- d'accepter la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de « Mise en Souterrain BT/EP/RT/SOUTER rue Boursier »

- d'acter que l'exécution des travaux dépendra du calendrier de priorisation des travaux examiné par le SE60 en

fonction des crédits budgétaires disponibles, de l'impact environnemental et économique, en concertation et de la coordination avec les différents partenaires et de la commande de matériel. Une notification sera envoyée à la commune. Pour information sur les travaux de mise en souterrain, le SE60 est maître d'ouvrage de l'enfouissement pour les réseaux électriques, d'éclairage public et de télécom mais pas ceux de la fibre optique. Publiée le 27/09/2024. ID : 060-216001743-20240927-CM230924\_DEL23-DE

Envoyé en préfecture le 27/09/2024  
Reçu en préfecture le 27/09/2024  
Publié le 27/09/2024  
ID : 060-216001743-20240927-CM230924\_DEL23-DE

le coût éventuel s'ajoute au chiffrage établi par le SE60 ;  
- de demander au SE60 de programmer et de réaliser ces travaux et prend acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours ;  
- d'acter que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux ;  
- d'autoriser le versement de la participation de la ville au travers d'un fonds de concours au SE60 ;  
- de prendre acte du versement du solde après achèvement des travaux ;  
- d'inscrire au budget communal, les sommes qui seront dues au SE60, selon le plan de financement prévisionnel joint :

- les dépenses totales afférentes aux travaux, soit 184 240,15€ (montant prévisionnel du fond de concours sans frais de gestion et avec subvention)
- les dépenses totales relatives aux frais de gestion, soit 22 388,83€

En cas de demandes multiples de réalisation de travaux, la commune s'engage à fournir ses priorisations au SE60.

Il vous est demandé d'acter la proposition financière du SE60 et de lui demander d'exécuter les travaux dans les conditions ci-dessus définies.

#### ■ Le conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29 et L.5212-26,  
Vu les statuts du SE60 en vigueur  
Vu le barème des aides du SE60 en vigueur  
Vu l'avis de commission patrimoine et cadre de vie en date du 04 septembre 2024,  
Considérant les travaux nécessaires à réaliser rue Boursier,  
Entendu le rapport de présentation,

#### ■ Vote

Votants : 34	Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

#### ■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : mise en souterrain – basse tension / éclairage public / réseaux téléphonie – SOUTER – rue Boursier.

**Article 2** : d'acter que l'exécution des travaux dépendra du calendrier de priorisation des travaux examinés par le SE60, en fonction des crédits budgétaires disponibles, de l'impact environnemental et économique, de la concertation et de la coordination avec les différents partenaires et de la commande de matériel. Une notification sera envoyée à la commune pour l'informer de la programmation de son dossier.

**Article 3** : de demander au SE60 de programmer et de réaliser ces travaux et prend acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours et de priorisation établi par la SE60.

**Article 4** : de ne pas demander au SE60 de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise.

**Article 5** : d'acter que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.

**Article 6** : d'autoriser le versement d'un fonds de concours au SE60.

**Article 7** : de prendre acte que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50%.

**Article 8** : de prendre acte du versement du solde après achèvement des travaux.

**Article 9** : d'inscrire au budget communal de l'année 2024, les sommes qui seront dues au SE60, selon le plan de financement prévisionnel joint.

- les dépenses totales afférentes aux travaux 184 240,15€ (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention).

- les dépenses totales relatives au frais de gestion 22 388,83€.

Et ont signé sur le registre les membres présents.

CREIL, le **27 SEP. 2024**  
Pour extrait certifié conforme,

Envoyé en préfecture le 27/09/2024  
Reçu en préfecture le 27/09/2024  
Publié le 27/09/2024  
ID : 060-216001743-20240927-CM230924\_DEL23-DE

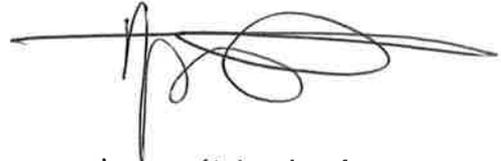


Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

  
Maire de Creil  
Président de l'ACSO



Madame Jessica ELONGUERT



La secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le 27/09/2024



ID : 060-216001743-20240927-CM230924\_DEL23-DE